



EMBARGO JUSQU'AU MOMENT OU IL SERA PRONONCE

Congrégation générale 8 - 13 octobre 2023

Le ministère de l'évêque dans une perspective synodale missionnaire

Cardinal Stephen Ameyu Martin MULLA
Archevêque de Juba (Sud Soudan)

Pour renouveler et promouvoir le ministère de l'évêque dans une perspective synodale missionnaire au sein de l'Église locale, il est important que l'évêque favorise une communion missionnaire au sein de l'Église diocésaine. L'évêque doit suivre l'exemple des premières communautés chrétiennes, où les croyants avaient un seul cœur et une seule âme. Cela signifie que l'évêque doit s'impliquer activement dans la vie des fidèles, parfois en les précédant, en leur montrant le chemin et en gardant vivante leur espérance, et parfois en étant simplement au milieu d'eux avec une présence discrète et miséricordieuse. L'évêque doit aussi être prêt à marcher à leur suite, en aidant ceux qui sont à la traîne et en permettant au troupeau de s'engager sur de nouveaux chemins.

Afin de promouvoir une communion dynamique, ouverte et missionnaire, l'évêque doit encourager et développer les moyens de participation proposés dans le Code de droit canonique ainsi que d'autres formes de dialogue pastoral. Le but de ces processus participatifs ne doit pas être l'organisation ecclésiastique, mais plutôt l'aspiration missionnaire d'atteindre tout le monde [^1]. L'évêque doit aussi être conscient du caractère missionnaire de son ministère pastoral et veiller à ce que toute son activité pastorale soit marquée par un esprit missionnaire capable d'éveiller et d'entretenir chez les fidèles le zèle pour la diffusion de l'Évangile [^2]. Cela implique de susciter, de promouvoir et de diriger des activités et des initiatives missionnaires dans le diocèse, ainsi que d'encourager la dimension missionnaire dans l'Église particulière en promouvant des valeurs fondamentales telles que la reconnaissance du prochain, le respect

de la diversité culturelle et une saine interaction entre les différentes cultures [^2].

L'évêque doit, en outre, être considéré comme le serviteur et le témoin de l'espérance, car la mission est l'indice sûr de notre foi dans le Christ et de son amour pour nous. En proclamant le Seigneur ressuscité, les chrétiens présentent celui qui inaugure une nouvelle ère de l'histoire et annoncent au monde la bonne nouvelle d'un salut complet et universel. L'évêque doit inspirer aux hommes et aux femmes de tous les temps une nouvelle vie motivée par l'espérance [^3].

Afin de promouvoir une perspective synodale missionnaire, l'évêque doit favoriser une mentalité façonnée par la pensée synodale, qui accueille avec joie et promeut la grâce en vertu de laquelle tous les baptisés sont qualifiés et appelés à être des disciples missionnaires. L'évêque doit encourager la collaboration mutuelle de tous dans le témoignage évangéliste, sur la base des dons et des rôles de chacun, sans clériciser les laïcs et sans transformer le clergé en laïcs. Il s'agit notamment d'éviter la tentation d'un cléricisme excessif, qui éloigne les laïcs de la prise de décision [^4]. En outre, l'évêque doit rester activement en contact avec les mouvements de l'Église qui ont pour but l'évangélisation. L'évêque doit encourager ces mouvements à travailler en conformité avec le charisme reconnu par l'Église, tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas fermés à la situation qui les entoure.

En résumé, pour renouveler et promouvoir le ministère de l'évêque dans une perspective synodale missionnaire au sein de l'Église locale, l'évêque doit favoriser une communion missionnaire au sein de l'Église diocésaine, encourager et développer des moyens de participation et de dialogue pastoral, être conscient du caractère missionnaire de son ministère pastoral, promouvoir une mentalité façonnée par la pensée synodale et s'engager activement dans les mouvements de l'Église qui ont pour but l'évangélisation [^5].

1 *Evangelii Gaudium*

2 *Pastores gregis* 65.

3 Aux évêques de la Conférence épiscopale de France lors de leur visite "ad Limina" (7 février 2004)

4 La synodalité dans la vie et la mission de l'Église 104.

5 Au troisième groupe d'évêques de la Conférence épiscopale polonaise à l'occasion de leur visite "ad Limina" (17 décembre 2005).